



Consultation interne

Position de...

Organisation / Institution	AGORA		
Personne de contact	Nom: Bardet Loïc	Tél.: 021 614 04 77	E-Mail: l.bardet@agora-romandie.ch

Veillez noter vos remarques relatives aux modifications de l'ordonnance et du plan de formation dans le présent questionnaire. Nous vous sommes reconnaissants de rédiger votre position sur PC et de nous la retourner par voie électronique à info@agriprof.ch.

1^{ère} partie : Modifications de l'ordonnance de formation

Prise de position relative aux modifications de l'ordonnance de formation

Pour prendre position, veuillez vous baser sur l'ordonnance de formation actuelle et sur les articles modifiés (documents en PDF). Les modifications ont été élaborées par différents groupes de projet partiel, sur mandat du comité, puis adoptés par la commission D+Q et le comité et envoyés en consultation. La rédaction est de la compétence du SEFRI. Dans certains domaines, des modifications ont été apportées pour se conformer au texte normatif imposé et valable pour toutes les professions. De ce fait, seules des corrections relatives aux dispositions spécifiques à la profession sont possibles.



Objet	Accord sans réserve (x)	Accord de principe avec les amendements suivants (indiquer le texte et si nécessaire l'alinéa)	Refus (x)	Justification (indiquer le texte et si nécessaire l'alinéa)	Autre formulation (indiquer le texte et si nécessaire l'alinéa)
Section 2 : Objectifs et exigences					
Art.4: Domaine production végétale : A4 semer et planter les grandes cultures (toute la production fourragère est déplacée sous A8 utiliser et prendre soin des herbages)	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	Les prairies temporaires (yc les cultures dérobées) font partie des grandes cultures et doivent rester dans le point A4.	A4 semer et planter les grandes cultures et les prairies temporaires
Section 3 : Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement					
Art. 7 Texte normatif et adaptation aux travaux dangereux	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce texte renforce la sensibilisation des formateurs en entreprise. La formation agriTOP base répond pleinement à cette exigence	<input type="checkbox"/>		
Art 8 Parts assumées par les différents lieux de formation (adaptation pour la production biologique)	<input checked="" type="checkbox"/>	AGORA soutient la proposition de pouvoir choisir le domaine spécifique bio en cours de formation. AGORA soutient également la décision du comité AAF de préciser la répartition des cours non pas dans l'ordonnance, mais dans	<input type="checkbox"/>		



		le plan de formation.			
Section 5 : Plan de formation et culture générale					
Art. 10 Plan de formation	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Section 6 : Exigences posées aux prestataires de la formation initiale en entreprise					
Art. 13 Texte normatif	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Section 7 : Dossier de formation, rapport de formation et dossier des prestations					
Art. 14 Dossier de formation	<input type="checkbox"/>	<p>Al. 1 : AGORA salue la formulation "compétences opérationnelles à acquérir" qui permet un meilleur lien avec l'ensemble du plan de formation.</p> <p>Le dossier de formation est un bon instrument pour faire le lien entre les centres de formation et les formateurs. Une coordination doit être effectuée pour que le DF se réalise correctement.</p> <p>Proposition de complément à l'art. 14 : Une coordination entre le centre de formation et le formateur est mise en place pour soutenir la réalisation du dossier de formation.</p>	<input type="checkbox"/>		



Art. 14a Rapport de formation; texte normatif	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Art. 15 Dossier des prestations; texte normatif	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Section 10 : Développement de la qualité et organisation					
Art. 20 Texte normatif	<input type="checkbox"/>	Il convient de préciser les conditions de réussite pour les personnes en formation selon l'art. 32 OFPr	<input type="checkbox"/>		
Art. 22 Texte normatif	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Section 11: Dispositions finales					
Art. 24 Dispositions transitoires	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Art. 25 Entrée en vigueur	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		

Remarques générales concernant l'ordonnance sur la formation



2^{ème} partie : Plan de formation

Prises de position sur les modifications apportées au plan de formation

Cette partie du questionnaire sert à la saisie de vos remarques concernant les modifications apportées au plan de formation (sans les annexes). C'est sous cette forme que se fera également la consultation officielle. Les annexes et les dispositions d'exécution détaillées sont du ressort des organes de l'OrTra et peuvent continuer d'être retravaillées en parallèle.

1. Structure du plan de formation

La structure du plan de formation doit être maintenue, à l'exception d'une adaptation rédactionnelle mineure : Le point « semer et planter les grandes cultures et la production fourragère » doit être reformulé en « semer et planter les grandes cultures ». La production fourragère doit être intégrée dans le point « utiliser et prendre soin des herbages ». Les objectifs d'apprentissage en production fourragère sont ainsi regroupés, ce qui conduit à moins de doublons.

Questions

a) Etes-vous d'accord avec la proposition de ne pas modifier la structure du plan de formation (à l'exception de la modification mineure indiquée ci-dessus) ?

Réponse	(X)	Justification
OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	
NON	<input type="checkbox"/>	

b) Etes-vous d'accord avec la modification mineure telle que décrite ci-dessus ?

Réponse	(X)	Modification, amendement de la liste
OUI	<input type="checkbox"/>	
NON	<input checked="" type="checkbox"/>	Reformulation avec intégration des prairies temporaires (voir remarque ci-dessus)

Remarques générales concernant la structure du plan de formation

Il est souhaitable de simplifier à l'avenir le plan de formation.



2. Dotation horaire

La dotation horaire indique la répartition de la part de formation en école. Elle est distribuée dans les six domaines des cours professionnels, ainsi que ceux de l'enseignement de la culture générale (ECG) et du sport. Les périodes varient selon le métier du champ professionnel. Aucune modification n'a été apportée au nombre total de périodes. Veuillez noter que le nombre de périodes de sport et de culture générale est tel que la loi l'exige et ne peut de ce fait pas être modifié. En outre, veuillez noter que le nombre de périodes de sport a dû être augmenté dans notre champ professionnel pour répondre à l'adaptation de l'ordonnance sur l'encouragement du sport.

Questions

a) Répartition des périodes sur les années d'apprentissage (en particulier dans les branches spéciales)

La répartition des périodes est-elle correcte ?

Réponse	(X)	Justification / Propositions
OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	avec la remarque ci-dessous
NON	<input type="checkbox"/>	

b) Nouvelle dotation horaire des domaines de formation, suite à l'augmentation du nombre de périodes de sport

Est-ce que la nouvelle dotation horaire des différents domaines de formation est correcte (ECG et sport prescrits par la loi) ? Veuillez vérifier en particulier les indications relevant de votre profession.

Réponse	(X)	Justification / Propositions
OUI	<input type="checkbox"/>	
NON	<input checked="" type="checkbox"/>	AGORA regrette que l'augmentation des heures de sport se fasse au détriment des branches techniques. Dans la mise en œuvre, il conviendra de veiller à ce que ces heures supplémentaires servent au renforcement musculaire et à l'observation de bonnes postures des apprentis.

c) Explications concernant le domaine spécifique en production biologique dans la dotation horaire

Les explications concernant le domaine spécifique en production biologique sont-elles correctes ?

Réponse	(X)	Justification / Propositions
OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	erreur de traduction : agricultrices et agriculteurs
NON	<input type="checkbox"/>	



Remarques générales concernant la dotation horaire

3. Domaine spécifique « production biologique »

a) Principe

Modification de la formulation : Le domaine spécifique « production biologique » peut inclure la production bio-organique et la production biodynamique.

Cette adaptation est-elle correcte ?

Réponse	(X)	Justification / Propositions
OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	La formulation potestative n'est pas nécessaire (remplacer "peut inclure" par "inclut").
NON	<input type="checkbox"/>	

b) Formation en entreprise pour le domaine spécifique « production biologique »

En général la moitié, mais au minimum une année de la formation à la pratique professionnelle doit être accomplie sur une entreprise formatrice exploitée selon les règles de la production biologique et agréée.

Cette adaptation est-elle correcte ?

Réponse	(X)	Justification / Propositions
OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	
NON	<input type="checkbox"/>	

c) Cours professionnels pour le domaine spécifique « production biologique »

Est-ce que la dotation horaire proposée est correcte ?

Réponse	(X)	Justification / Propositions
OUI	<input type="checkbox"/>	Un maximum de cours doivent être dispensés en classes communes pour tenir compte des centres de formation à petits effectifs et de l'évolution de la politique agricole. On peut s'attendre à une augmentation du nombre d'exploitations en reconversion bio, il est donc utile d'y sensibiliser tous/toutes les apprenti-e-s. Proposition pour la 3ème année :



		(...) 3ème année : 120 périodes (y compris l'approfondissement) "en principe" en classes séparées (...)
NON	<input type="checkbox"/>	

Remarques générales concernant le domaine spécifique « production biologique »

4. Domaine à options

L'éventail du domaine à options doit être maintenu. La liste n'est pas exhaustive et peut être complétée par les prestataires. La liste doit être complétée dans le plan de formation par les thèmes Approfondissement en biodiversité et Approfondissement en préservation des ressources / Cleantech. Nous pouvons ainsi répondre aux exigences de différents offices fédéraux. Ce complément est-il correct ?

Réponse	(X)	Justification / Propositions
OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	
NON	<input type="checkbox"/>	

Remarques générales concernant le domaine à options

5. Cours interentreprises (CI)

Le nombre de jours CI suivis par l'agropaticien AFP doit être harmonisé avec le nombre de jours CI suivis par les apprentis CFC (passage à 8 jours).

Etes-vous d'accord avec cette façon de faire ?

Réponse	(X)	Justification / Propositions
OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	



NON	<input type="checkbox"/>	
-----	--------------------------	--

Remarques générales concernant les cours interentreprises

6. Procédure de qualification

Les principes fondamentaux de la procédure de qualification sont décrits dans l'OrFo. Les points principaux sont du texte normatif, la marge de manœuvre de l'OrTra est de ce fait limitée. Ainsi, la pondération des différents domaines de qualification est normée.

Dans les domaines, les modifications suivantes sont proposées :

1. Production animale 2 doit être supprimée dans les travaux pratiques

Questions

a) Travaux pratiques

Soutenez-vous la proposition selon laquelle l'entretien professionnel a lieu non pas dans les connaissances professionnelles mais dans le cadre des travaux pratiques ? En procédant ainsi, l'entretien professionnel obtient un poids plus élevé, tout comme le dossier de formation. De plus, des thèmes de travaux pratiques portant sur toute la période de végétation peuvent être examinés.

Réponse	(X)	Justification
OUI	<input type="checkbox"/>	AGORA regrette que le terme "dossier de formation" n'apparaisse plus du tout dans l'intitulé de l'entretien professionnel. La question de l'intérêt de la modification, notamment en ce qui concerne la motivation supplémentaire pour les apprentis, reste posée. En effet les exemples concrets manquent pour se faire une idée précise de la mise en œuvre de l'entretien professionnel et pour prendre position en connaissance de cause. Le dossier de formation obtient certes un poids plus élevé, mais au détriment des travaux pratiques qui diminuent de 20%.



NON	<input type="checkbox"/>	
-----	--------------------------	--

Etes-vous d'accord avec la pondération des différentes parties du domaine travaux pratiques ?

Réponse	(X)	Justification / Propositions
OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	
NON	<input type="checkbox"/>	

Etes-vous d'accord avec la pondération des notes de position et les compétences examinées à chaque position, pour votre profession ?
Si vous souhaitez une modification, veuillez nous l'indiquer de manière détaillée.

Réponse	(X)	Justification / Propositions
OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	
NON	<input type="checkbox"/>	

Etes-vous d'accord avec la période à laquelle se déroule la procédure de qualification, pour chacune des positions de votre profession ?

Réponse	(X)	Justification / Propositions
OUI	<input type="checkbox"/>	
NON	<input checked="" type="checkbox"/>	AGORA propose la suppression de l'examen anticipé. Elle est favorable à effectuer tous les examens au 6 ^{ème} semestre, de manière à prendre en compte toute la matière vue durant l'apprentissage.

Etes-vous d'accord avec les compétences examinées à la position « Entretien professionnel durant les travaux pratiques », pour votre profession ? Pour les professions où aucune compétence n'est mentionnée, veuillez les indiquer ci-dessous.

Réponse	(X)	Justification / Propositions
OUI	<input type="checkbox"/>	
NON	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour l'agriculteur, il convient d'ajouter le domaine D dans les compétences examinées. L'entretien professionnel doit pouvoir porter sur tous les domaines de compétences, sinon ce domaine ne sera pas traité dans le dossier de formation.
Compétences		

La production animale 2 (agriculteur) doit être supprimée dans les examens pratiques. Celle-ci est examinée d'une part dans l'entretien professionnel et d'autre part dans les connaissances professionnelles (écrit et oral). Etes-vous d'accord ?



Réponse	(X)	Justification / Propositions
OUI	<input type="checkbox"/>	
NON	<input checked="" type="checkbox"/>	La production animale doit être entièrement examinée au 6 ^{ème} semestre (voir ci-dessus). En cas de suppression, les cours de 3 ^{ème} année perdent de leur utilité.

b) Connaissances professionnelles

Soutenez-vous la proposition selon laquelle l'entretien professionnel est supprimé des connaissances professionnelles et remplacé par un entretien professionnel dans les travaux pratiques ?

Réponse	(X)	Justification / Propositions
OUI	<input type="checkbox"/>	
NON	<input checked="" type="checkbox"/>	Le déplacement de l'entretien professionnel des connaissances professionnelles aux travaux pratiques se fait au détriment des examens véritablement pratiques.

Soutenez-vous la proposition selon laquelle la mécanisation est examinée désormais par écrit ?

Réponse	(X)	Justification / Propositions
OUI	<input type="checkbox"/>	
NON	<input checked="" type="checkbox"/>	AGORA estime que l'examen oral permet de mieux évaluer les compétences des candidats, en particulier pour les candidats en difficulté.

Soutenez-vous la proposition selon laquelle la production végétale (agriculteur) est examinée uniquement par oral ?

Réponse	(X)	Justification / Propositions
OUI	<input type="checkbox"/>	
NON	<input checked="" type="checkbox"/>	AGORA est favorable au maintien d'un examen écrit et d'un examen oral.

Remarques générales concernant la procédure de qualification



7. Dossier de formation

Soutenez-vous la proposition de revoir le dossier de formation et de le rendre plus attractif; cela toutefois en dehors du processus ordinaire de révision ?

Réponse	(X)	Justification / Propositions
OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	
NON	<input type="checkbox"/>	

Remarques générales concernant le dossier de formation

8. Remarques générales et souhaits pour le prochain examen quinquennal

Profitez de nous faire part de vos remarques et souhaits pour le prochain examen quinquennal.

Remarques générales pour le prochain examen quinquennal

Un grand merci pour votre participation constructive !